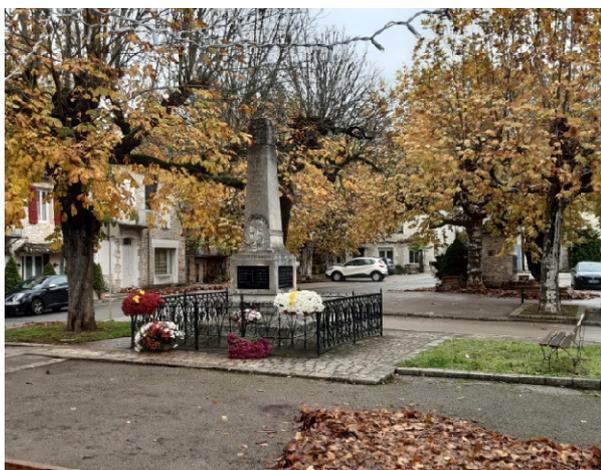


JOURNAL D'INFORMATION DE SAINT-SOZY



Saint Sozy

DECEMBRE 2022



Madame, Monsieur, Chers administrés

2022 se termine très bientôt !

Entre dérèglement climatique, crise économique, tensions géopolitiques, et évolution du COVID, nul doute que cette année interroge. Cette morosité, somme toute générale, n'a toutefois pas entamé le moral dans notre commune comme vous le montrera la rétrospective des événements communaux des derniers mois. De quoi rester positif et, malgré tout, optimiste.

Au cours des différents conseils municipaux, des décisions ont été prises, soit par obligations ou par décisions toujours orientées vers l'amélioration de notre cadre de vie et la gestion optimisée et quotidienne de la commune.

Par obligation : depuis le 01 juillet 2022, et dans un souci de simplification administrative, le législateur a modifié les règles de publicité des actes pris par les collectivités locales. Les communes ne rédigent plus les comptes-rendus comme vous avez pu les connaître par le passé. Les obligations de publicité consistent désormais à afficher en mairie et sur le site internet la liste des délibérations dans les 8 jours après le conseil. Les délibérations sont ensuite affichées dans leur intégralité, après approbation du conseil municipal suivant.

Je vous invite donc à consulter le tableau d'affichage ainsi que le site internet afin de prendre connaissance des décisions prises. Cela explique que les nouveaux bulletins municipaux que vous recevez ont évolué.

Par décisions : Il n'y en n'a pas de petites : toutes sont importantes et incontournables pour avancer et répondre aux besoins ou interrogations. De l'attribution d'une subvention exceptionnelle (Téléthon, ...) aux choix des solutions de sécurisation de la traversée du bourg, du rappel aux bons réflexes de savoir vivre ensemble à la création d'un projet structurant comme la création de l'Espace Santé, voilà quelques exemples du travail des commissions communales et des décisions du conseil.

Pour terminer, nous allons pouvoir renouer avec la grande tradition des Vœux de début d'année. Vous trouverez dans les pages suivantes l'invitation du Conseil Municipal pour 2023. Je sais que vous serez nombreux pour partager ce moment convivial.

Le document que vous avez dans les mains contient les principales informations municipales et associatives des événements en cours et passés depuis le précédent bulletin. Un grand merci à la commission communication pour le travail accompli.

Bonne lecture

Jean Philippe GAVET
Maire de Saint-Sozy



Si vous venez d'arriver dans notre commune, vous pouvez venir rencontrer M. le Maire, qui vous accueillera sur rendez-vous au :

Tél : 07 87 16 95 81

Horaires Mairie

Jours	Accueil Public	Accueil Téléphonique
Lundi	10h30 à 12h30	9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h15
Mardi	Fermé	8h00 à 13h00
Mercredi	13h00 à 14h30	8h45 à 12h00 et 13h00 à 18h15
Jeudi	16h00 à 18h00	9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h15

En dehors de ces horaires ou d'absence de la secrétaire de mairie

et pour tout urgence, il vous est possible de contacter

M. Jean Philippe GAVET, Maire, au 07 87 16 95 81
ou par mail à mairesaintsozy@orange.fr

Téléphone : 05 65 32 23 06

Courriel : mairie-st-sozy@info46.fr

Site internet : www.saint-sozy.fr

Informations Municipales

*Que l'an nouveau soit pour vous,
Ainsi que pour ceux qui vous sont chers,
Une année de joie, de bonne santé et de réussite.*



*Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal
Ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux
Et d'accueil des nouveaux arrivants
qui se déroulera le*

*Samedi 21 janvier 2023 à 18 heures 30
à la salle des fêtes Louis DUMAS*

*Cette cérémonie sera suivie du traditionnel verre de
l'amitié*

Ouverture de la Poste

Lundi-Mardi-Mercredi-

Jeudi-Vendredi

Matin de **9h15 à 10h00**

Après-midi de

14 H 00 à 16 H30

Bibliothèque :

Samedi de 10h à 12h

Déchetterie

de Souillac

Combe de Nouziès

-46200 SOUILLAC

Tel : 05 65 37 08 22

Ouverte aux
particuliers

et aux professionnels

(<3,5t)

Lundi et jeudi :

14h00 à 18h00

Mardi, Mercredi,

Vendredi

9h00 à 12h00

et

14h00 à 18h00

Samedi : 9h00 à

12h00

et 14h00 à 17h00

Bienvenue

Claire SIMON - Orthophoniste D.E
Espace Santé Roger Laval
Tel: 06 95 65 31 85

Laura JAMME - Masseur Kinésithérapeute D.E
Espace Santé Roger Laval
Tel: 06 71 79 82 75

Jean Marc et Françoise SPEZIALE.
Hôtel Bar Restaurant GRANGIER
20 rue de l'Occitanie
46200 Saint Sozy
Tel : 05 65 32 20 14

Etat civil

Au cours de cette année 2022:

Naissances : Nous avons eu sur la commune: **3 naissances**

Mariages: Mariages célébrés sur la commune: **3 Mariages**

Décès: Nous déplorons sur la commune: **4 Décès**

À partir du 1^{er} janvier 2023, votre gamme courrier évolue.

Vos envois quotidiens



Lettre verte

Nouveau délai :
distribuée en J + 3*
1,16 €**

Option de suivi de distribution
disponible pour 0,50 € de plus***.



Vos envois importants



Lettre Services Plus

distribuée en J + 2*
2,95 €**

Plus de services avec :

- Suivi inclus et notifications expéditeur et/ou destinataire***
- Possibilité d'envoi depuis votre boîte aux lettres***
- Compensation financière forfaitaire en cas de distribution dans un délai excessif***

Vos envois urgents



e-lettre rouge****

distribuée en J + 1*
1,49 €**

- Disponible en bureau de poste et sur laposte.fr (24 h/24 et 7 j/7)
- Courrier rédigé en ligne depuis votre ordinateur ou votre smartphone, imprimé par La Poste et distribué par le facteur

Option de suivi de distribution disponible pour 0,50 € de plus***.

Vos envois en recommandé



Lettre recommandée

Nouveau délai :
distribuée en J + 3*
4,83 €**

- Envoi avec preuve de dépôt et de distribution
- Accusé de réception en option***



Lettre internationale

Délais internationaux +1 jour,
consultables sur laposte.fr
1,80 €**

Les timbres Lettre prioritaire achetés avant le 1^{er} janvier 2023 resteront utilisables à partir du 1^{er} janvier 2023 avec le nouveau standard de distribution en J + 3*.

* Délais de distribution indicatifs.

** À partir de/Nets de taxe.

*** Voir conditions contractuelles des offres.

**** Le nom commercial « e-lettre rouge » correspond à l'actuelle Lettre en ligne.

VOS CONSEILLERS

Vous souhaitez venir à une permanence ?
Cathy Goursat et Julie Vaysse vous accueillent aux horaires d'ouverture ci-dessous :

LUNDI	8h30-17h30	
MARDI	8h30-12h	13h-17h30
MERCREDI	8h30-12h	13h-17h30
JEUDI	-	13h30-18h30
VENDREDI	8h30-12h	13h-17h

Permanences :

DDFIP sur RDV : 05 65 37 64 71

LUNDI

FORUM REFUGIES sur RDV : 06 03 63 99 61

MERCREDI : 8h30-12h00 / 13h00-17h30

ADIL sur RDV : 05 65 35 25 41

VENDREDI (3^{ème}) : 13h30-16h

À votre service...



31, avenue Gambetta
SOUILLAC

Maison Cauvaldor services
SOUILLAC

Cathy Goursat & Julie Vaysse :
05 65 37 64 71

cauvaldorservices-souillac@cauvaldor.fr

En dehors des horaires de la structure, vous pouvez nous rejoindre dans les Maisons Cauvaldor Services de :
Biars-sur-Cère au 05 65 38 03 79,
Gramat au 05 82 12 00 23,
Martel au 05 82 13 00 85,
St-Céré au 05 65 34 35 19,
ainsi qu'auprès du Car Cauvaldor Services au 06 49 22 13 64/65.

Communauté de communes
Causses et Vallée de la Dordogne
Bramefond
46200 SOUILLAC
Tél. : 05 65 27 02 10
Site : www.cauvaldor.fr

Conception et réalisation graphique : services communication CAUVALDOR - Impression : Impression M'augustin, Toulouse - Impression sur papier FSC® C01312-2012



France
services

Liberté
Égalité
Fraternité

LES
SERVICES
PUBLICS
PRÈS DE
CHEZ VOUS !



31, avenue Gambetta
SOUILLAC



POUR LES
HABITANTS DE :
SOUILLAC & ALENTOURS

La Communauté de Communes CAUVALDOR a choisi de s'appuyer sur le dispositif national France Services pour faire venir des services publics de proximité de qualité dans les communes.

Les Maisons Cauvaldor Services regroupent en un même lieu une offre complète sous la forme de guichet unique afin de simplifier vos démarches.

Nos conseillers sont disponibles pour vous offrir un accompagnement personnalisé :

- ils vous informent sur vos droits,
- ils vous aident dans vos démarches administratives,
- ils vous informent sur les services de Cauvaldor,
- ils vous accompagnent dans les demandes d'aide sociale du CIAS : domiciliation, bons d'urgence alimentation/hygiène, bons de carburant, demande d'aides sociales facultatives pour le paiement de quittance de loyer, factures d'électricité, d'eau, de cantine, ...



Formation, emploi et retraite

- Je prépare ma retraite ;
- Je cherche un emploi ;
- Je suis affilié à la MSA ;
- Information jeunesse.

Prévention santé

- Je prends soin de ma santé ;
- Remboursement de mes soins ;
- Je suis en situation de handicap.

Budget

- Je déclare mes impôts ;
- J'ai des difficultés financières ;
- J'ai un litige de consommation.

Logement, mobilité et courrier

- Je me déplace ;
- Je cherche mon énergie ;
- J'ai besoin d'un service postal ;
- Je demande une allocation logement.

Justice

- Je fais face à un litige ou un conflit ;
- Je suis victime d'une infraction.

État civil et famille

- Je perds un proche ;
- Je donne naissance ;
- J'établis mes papiers d'identité.



Un point numérique est à disposition afin de vous permettre d'avoir accès à un outil informatique et une connexion Internet. Des formations sont également proposées, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de nos conseillers.



Au sein des maisons Cauvaldor Services, vous pouvez également bénéficier de tous les soutiens que peut vous apporter le CIAS Cauvaldor en termes d'aide sociale : domiciliation, bons d'urgence alimentation/hygiène, bons de carburant, demande d'aides sociales facultatives pour le paiement de quittance de loyer, factures d'électricité, d'eau, de cantine, ...).

des réponses à vos besoins ...



La hausse du coût des énergies nous impacte tous, particuliers et communes. C'est pour cette raison tant économique mais également écologique, que le conseil municipal de Saint Sozy a voté, par délibération du 20 octobre 2022, la modification des horaires de fonctionnement de l'éclairage public sur la commune.

L'éclairage public sera dorénavant éteint de 22h30 à 7h00

Cette modification est d'ores et déjà effective

Modifications des Formulaires CERFA



Attention: Les formulaires CERFA concernant tous les projets de travaux, (Demande préalable, permis de construire ...) ont évolué en 2022.

N'hésitez pas à vous renseigner en Mairie.

Rappel: Lorsque les travaux sont terminés, une Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) doit être adressée à la mairie pour signaler la fin des travaux (CERFA n° 13408*05).

La mairie a trois mois pour contester la conformité des travaux.

Connaissez vous FR - ALERT ?



La multiplication des crises, qu'elles soient d'origine naturelle, technologique ou issues d'une action humaine, a conduit à une réévaluation des dispositifs d'alerte et d'information des populations.

Les crises récentes ont mis en exergue la nécessité de pouvoir transmettre très rapidement et simultanément via le même vecteur tant le signal d'alerte que les bons comportements à adopter par nos concitoyens. L'accident de l'usine Lubrizol à Rouen (76) le 26 septembre 2019 constitue une des illustrations de ce besoin dont le périmètre s'étend à l'aune de nouveaux risques ou menaces (crise du Covid-19, volcan sous-marin à proximité de Mayotte, ...).

Afin de répondre aux obligations européennes, aux besoins opérationnels de gestion de crise, et aux attentes légitimes exprimées lors de l'accident de l'usine Lubrizol, l'État français a procédé au lancement officiel du programme FR-Alert, un outil d'alerte et d'information des populations par téléphone mobile qui complète les dispositifs existants.

S'appuyant notamment sur des technologies permettant l'envoi massif et rapide de notifications, d'alertes ou d'informations prioritaires par rapport aux communications traditionnelles, ce nouveau vecteur d'alerte constitue une réponse adaptée à l'ensemble des crises face aux risques naturels et technologiques ainsi qu'aux effets des menaces.

Au travers de cette nouvelle capacité, il est ainsi désormais possible d'informer la population en temps réel et dans la durée, que ce soit pour indiquer la posture à tenir, pour informer de l'avancée de la situation ou pour donner toute information permettant aux résidents d'une zone géographique spécifique de se prémunir efficacement en adoptant les mesures de protection adaptées. L'ensemble du territoire national sera couvert, en métropole et en outre-mer.

Ne nécessitant aucune installation spécifique sur les téléphones portables, ces messages alerteront leurs propriétaires situés dans une zone de danger via un signal sonore spécifique même si les téléphones portables sont en mode hors connexion. En parallèle, un plan de sensibilisation et d'information des populations sur ce nouvel outil et les conduites à tenir en cas de déclenchement du système national d'alerte sera déployé.

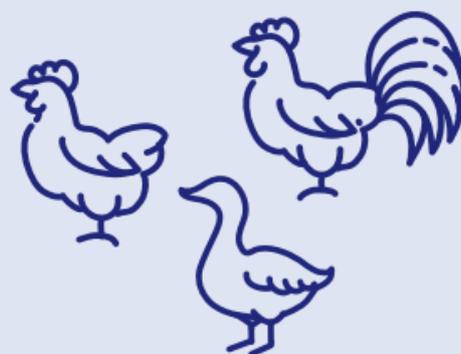


RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE **L'INFLUENZA AVIAIRE** DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez**

impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

Salle des Fêtes :

Les travaux de mise aux normes et de rafraîchissement ont pris fin en Juillet 2022 après les derniers coups de pinceau. La salle est depuis cette date disponible aux associations et événements.



Une Centenaire à Saint Sozy

Samedi 10 septembre, ce sont plus de 80 personnes

qui se sont donné rendez-vous vers 16 h dans la **salle des fêtes de Saint-Sozy**,

Ce jour-là, on a fêté les 100 ans de Denise.

Mais Denise, c'est un surnom celui de Pauline Castagné,

cuisinière de profession,

née à Creysse un 10 septembre 1922.

Ce fut une belle après-midi, remplie d'émotions, d'amour et d'amitié, de souvenirs, de chansonnettes

et de valse

assurée par notre centenaire elle même...



Cérémonie du 11 Novembre 2022

La cérémonie du 11 Novembre a été suivie en cette belle journée ensoleillée par une assistance nombreuse et rajeunie grâce aux enfants de la commune qui ont lu un magnifique texte en hommage aux soldats disparus. Ils ont ensuite porté la gerbe fleurie sur le monument aux morts.



Animations - Festivités - Vie Associative

Carnaval



Avril 2022:

Défilé des enfants des écoles
sur la place des Marronniers

Fête de la Musique

La Fête de la musique,
organisée par le Comité des Fêtes,
s'est déroulée le samedi 11 Juin 2022



Fête Votive



22, 23 et 24 Juillet 2022

Grand succès pour le repas Paella
sur la place des marronniers.
Journée animée par les infatigables
musiciens
du groupe "La Déryves" ainsi que
le groupe "Replay and Live".

Journée d'Automne

Samedi 5 Novembre 2022

De nombreuses animations étaient organisées. Découpe des citrouilles par les enfants, coloriages, la balade à poney, qui a rencontré un fort succès, les châtaignes grillées ainsi que l'excellent jus de pomme fait sur place grâce au traditionnel pressoir.



La soirée s'est poursuivie par les animations proposées par Anim Enfance et l'Association des Parents d'Elèves.

Maquillage des enfants, défilé costumé autour du thème d'Halloween.

Ainsi que repas composé d'une soupe, d'une assiette composée et gâteaux à déguster.

Soirée Concert

Samedi 12 Novembre 2022

L'association "La Vallée des Rocs" s'est associée avec le club de rugby Flag "Les Coucous" afin de proposer une soirée concert durant laquelle se sont succédés 3 groupes de musique d'univers différents.



Marché de Noel 2022

Samedi 26 novembre

Les différents chapiteaux et

tentes sont installés

Le village de Noel prend forme



Dimanche 27 Novembre
 Saint Sozy démarre la saison
 des Marchés de Noel.

Sous un beau soleil, le public est bien présent
 et peut visiter les
 nombreux exposants qui se sont installés
 pour vendre leurs produits et créations.
 Sans oublier les animations pour les enfants
 Manège, maquillage et surtout la
 Maison du Père Noel



Informations Associations

Agenda 2023 du Comité des Fêtes

Samedi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Mars 2023	Juin 2023	Juillet 2023		
SAINT SOZY Samedi 4 Mars Concert Groupe "La Déryves"	SAINT SOZY Jeudi 17 Juin Fete de la Musique	SAINT SOZY Vendredi 21 - Samedi 22 - Dimanche 23 Juillet Fete Votive  Fête foraine Restauration		

